

DÉPARTEMENT DES CÔTES D'ARMOR

RAPPORT SOCIAL UNIQUE

**SYNTHESE
2023**

3 244 agents employés par la collectivité au 31 décembre 2023

> 3 015 agents de la fonction publique territoriale

> 229 agents de la fonction publique hospitalière (CDEF)

→ 142 fonctionnaires, 77 contractuels, 10 apprentis

Ce rapport social unique ne traite que des agents territoriaux.

EMPLOI

Effectifs

→ 3 015 agents territoriaux employés par la collectivité au 31 décembre 2023

> 2 125 fonctionnaires

> 324 contractuels

> 117 pour besoin permanent

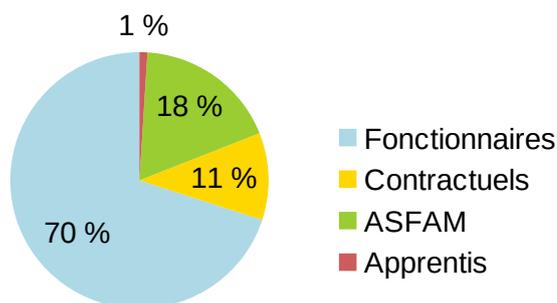
> 82 pour remplacement

> 115 pour surcroît

> 10 collaborateurs

> 532 assistants familiaux

> 34 apprentis



→ 4,9 % des contractuels sont en CDI

→ 5 agents sur emploi fonctionnel

→ Part des effectifs par statut par rapport à l'effectif total

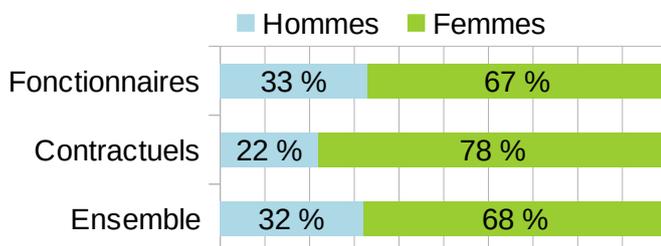
Année	Fonctionnaires	Contractuels
2019	73,8 %	7,1 %
2023	70,5 %	10,8 %

> Personnel temporaire intervenu en 2023 :
268 agents du Centre de Gestion et 31 intérimaires

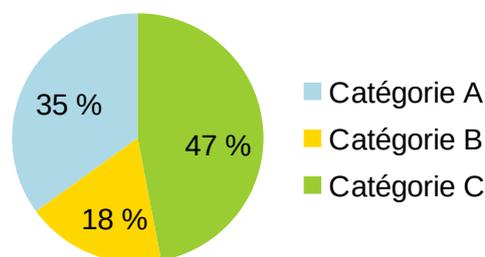
> Baisse du nombre d'agents fonctionnaires en parallèle de la hausse des agents contractuels

Caractéristiques des effectifs (hors ASFAM et apprentis)

→ Répartition par genre et par statut



→ Répartition par catégorie



→ Part des agents par catégorie selon le genre



➔ Répartition par filière et par statut / Part des agents par filière selon le genre

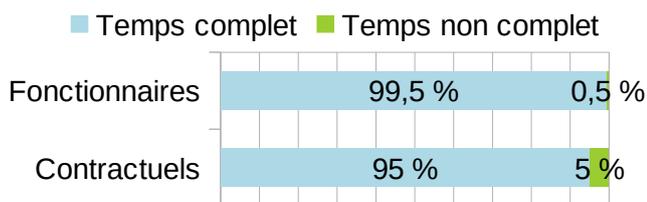
Filière	Fonctionnaires	Contractuels	Ensemble	Hommes	Femmes
Technique	44,5 %	20,3 %	41,5 %	62 %	38 %
Administrative	28,9 %	33,9 %	29,5 %	11 %	89 %
Sociale	16,1 %	34,9 %	18,5 %	8 %	92 %
Médico-sociale	5,6 %	8,0 %	5,9 %	3 %	97 %
Médico-technique	3,0 %	0,0 %	2,6 %	25 %	75 %
Culturelle	1,4 %	2,7 %	1,6 %	19 %	81 %
Animation	0,2 %	0,2 %	0,2 %	50 %	50 %
Sportive	0,3 %	0,0 %	0,2 %	83 %	17 %

➔ Les principaux cadres d'emplois

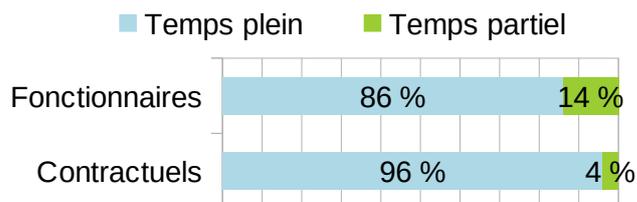
Cadres d'emplois	% d'agents	Taux de féminisation
Adjointes techniques	23 %	43 %
Assistants socio-éducatifs	18 %	92 %
Adjointes administratifs	14 %	93 %
Rédacteurs	10 %	90 %
Techniciens	6 %	30 %

— Temps de travail (hors ASFAM et apprentis)

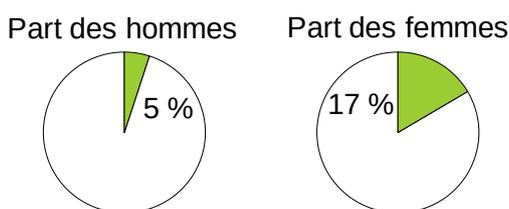
➔ Répartition des agents à temps complet ou non complet



➔ Répartition des agents à temps plein ou temps partiel



➔ Part des agents à temps partiel selon le genre



> 9 % des agents à temps partiel sur autorisation
> 4 % des agents à temps partiel de droit

➔ Part des agents à temps partiel selon la filière

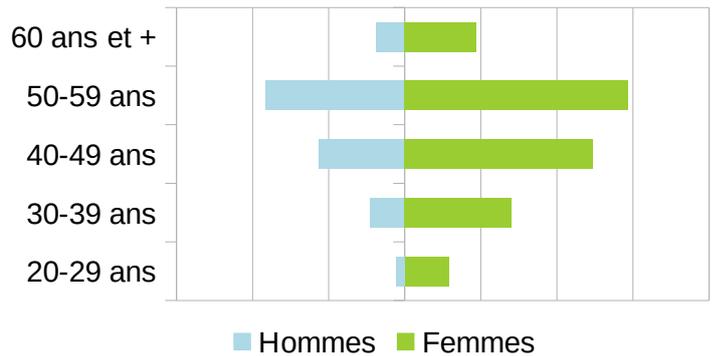
Médico-technique	37 %
Médico-sociale	27 %
Sociale	21 %
Administrative	12 %
Culturelle	8 %
Technique	7 %

Pyramide des âges

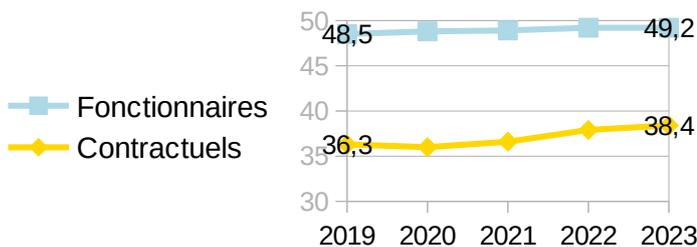
➔ En moyenne, les agents territoriaux de la collectivité ont 49 ans

Age moyen des agents	
Fonctionnaires	49 ans
Contractuels	38 ans
Assistants familiaux	53 ans
Apprentis	24 ans
Ensemble	49 ans

Pyramide des âges des agents fonctionnaires et contractuels



➔ Evolution de l'âge moyen par statut



> 49,8 % des agents ont 50 ans et plus

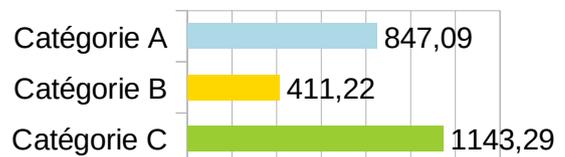
> Augmentation constante de l'âge moyen des agents de la collectivité depuis 2018

Équivalent temps plein rémunéré

➔ 2 968,06 agents en Équivalent Temps plein Rémunéré (ETPR) sur l'année 2023

- > 2 101,84 fonctionnaires
- > 299,75 contractuels
- > 536,92 assistants familiaux
- > 29,55 apprentis

Répartition des ETPR fonctionnaires et contractuels par catégorie



Positions particulières

- > 2 agents mis à disposition dans la collectivité
- > 172 agents mis à disposition dans une autre structure
- > 73 agents en disponibilité
- > 4 agents en congé parental

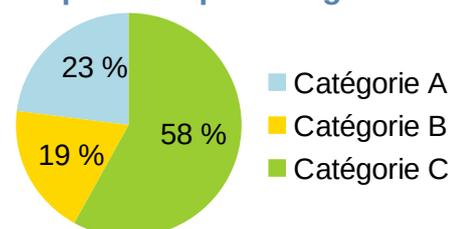
- > 28 agents détachés au sein de la collectivité
- > 26 agents détachés dans une autre structure
- > 17 agents dans d'autres situations (disponibilité d'office, congés spécial et hors cadre)

Handicap

➔ Taux d'emploi direct : 11,32 %

- > 308 travailleurs handicapés employés sur emploi permanent
- > 6 travailleurs handicapés employés sur emploi non permanent

➔ Répartition par catégorie



Activités accessoires

> 11 agents ont été autorisés à exercer une activité accessoire au cours de l'année 2023, prévue par l'article 11 du décret n°2020-69 du 30 janvier 2020

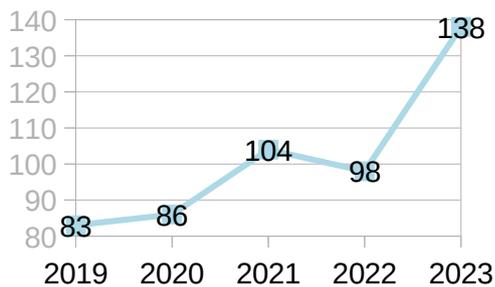
MOUVEMENTS

— Arrivées (recrutements externes)

➔ 138 recrutements d'agents fonctionnaires

Mutation / Intégration directe	49
Recrutement stagiaire direct	38
Recrutement stagiaire concours	29
Contractuel TH	11
Détachement	11

➔ Evolution des recrutements d'agents fonctionnaires

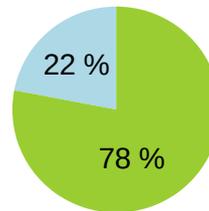


> 26 % des agents permanents ont été recrutés dans le cadre d'emplois des assistants socio-éducatifs, 23 % dans celui des adjoints techniques

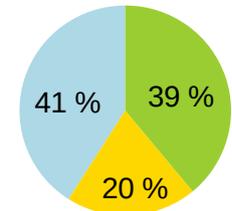
> L'âge moyen des agents permanents recrutés est de 39,6 ans

➔ 49 recrutements d'agents contractuels sur emploi permanent

➔ Répartition des recrutements d'agents permanents par genre / par catégorie



Hommes
Femmes



Catégorie A
Catégorie B
Catégorie C

➔ Répartition par filière des recrutements d'agents permanents

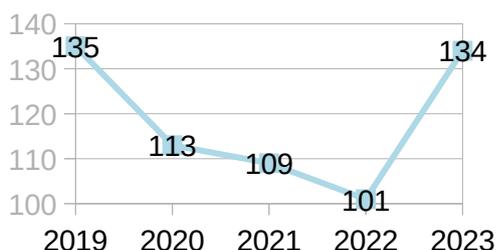
Technique	32,6 %
Administrative	30,5 %
Sociale	26,2 %
Médico-sociale	8,6 %
Culturelle	2,1 %

— Départs

➔ 134 départs définitifs d'agents fonctionnaires

Retraite	97
Mutation / Fin de détachement	29
Démission	4
Rupture conventionnelle	3
Décès	1

➔ Evolution des départs définitifs d'agents fonctionnaires



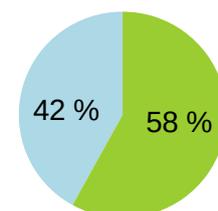
> L'âge moyen des agents partis en retraite est de 62 ans

> Augmentation de 39 % des départs définitifs d'agents de catégorie A par rapport à 2020

➔ 8 départs d'agents contractuels sur emploi permanent

Retraite	2
Fin de contrat	1
Démission	3
Licenciement	1
Décès	1

➔ Répartition par genre des départs d'agents permanents



Hommes
Femmes

➔ Départs temporaires d'agents fonctionnaires

- > 19 départs en disponibilité
- > 4 départs en détachement
- > 4 départs en congé parental

PARCOURS PROFESSIONNEL

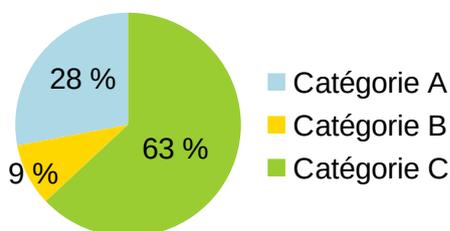
Évolution professionnelle

→ **58 agents titularisés à l'issue de leur stage ou de l'année de contractuel TH**
54 sur l'année 2022

→ **901 avancements d'échelon**
783 sur l'année 2022

→ **155 avancements de grade**
> dont 18 suite à examen professionnel
> 8 % des femmes et 7 % des hommes ont obtenu un avancement de grade
194 sur l'année 2022

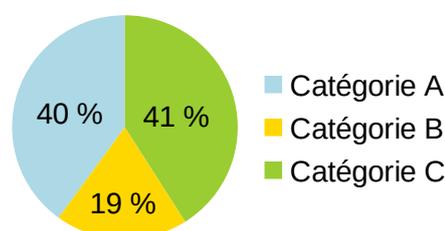
→ **Répartition des avancements de grade par catégorie**



→ **16 bénéficiaires d'une promotion interne**
> dont 4 suite à examen professionnel
> dont 14 agents nommés au sein de la collectivité
15 sur l'année 2022

→ **232 agents ont bénéficié d'un accompagnement par un conseiller en évolution professionnelle**
> dont 78 % de femmes
99 sur l'année 2022

→ **Répartition des agents accompagnés par catégorie**



Sanctions disciplinaires

→ **10 sanctions disciplinaires prononcées en 2023**

Répartition par groupe des sanctions prononcées concernant les fonctionnaires titulaires

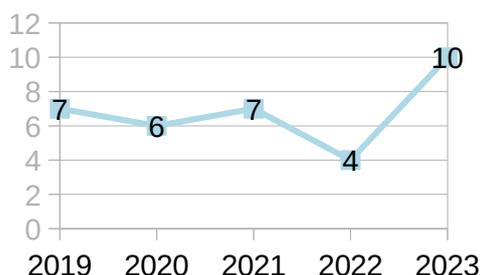
	Hommes	Femmes
Sanctions 1 ^{er} groupe	7	2
Sanctions 2 ^e groupe	0	0
Sanctions 3 ^e groupe	0	0
Sanctions 4 ^e groupe	0	0

Répartition par groupe des sanctions prononcées concernant les contractuels

	Hommes	Femmes
Avertissement	0	0
Blâme	0	0
Exclusion temporaire	0	0
Licenciement	1	0

> Aucune sanction prononcée à l'encontre d'agents fonctionnaires stagiaires

→ **Evolution du nombre de sanctions prononcées**



REMUNERATIONS

Budget et rémunérations

➔ Les charges de personnel représentent 25,90 % des dépenses de fonctionnement

Budget de fonctionnement* 607 254 340 € Charges de personnel* 157 257 909 € ➔ Soit 25,90 % des dépenses de fonctionnement

* Montant global

Rémunérations annuelles brutes – Emploi permanent 79 131 832 €

Régime indemnitaire - IFSE 14 783 108 €
 Complément de Traitement Indiciaire 1 239 341 €
 Nouvelle Bonification Indiciaire 527 511 €
 Supplément familial de traitement 739 528 €
 Heures supplémentaires 297 250 €

Rémunérations des agents sur emploi non permanent (y compris ASFAM)

27 044 803 €

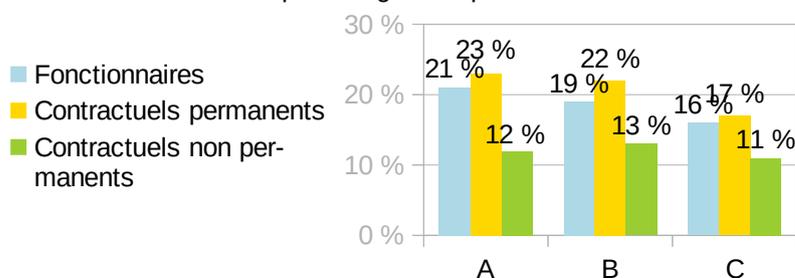
➔ Rémunération annuelle moyenne par ETP rémunéré des agents permanents

	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	Fonct	Contr	Fonct	Contr	Fonct	Contr
Technique	57 700 €	55 346 €	37 050 €	31 376 €	28 900 €	29 810 €
Administrative	55 927 €	43 591 €	36 057 €	27 814 €	28 526 €	24 675 €
Sociale	40 711 €	33 278 €				
Médico-sociale	49 440 €	47 497 €	s			
Médico-technique	43 165 €					
Culturelle	45 022 €		32 937 €	s	28 077 €	
Animation			34 785 €	s	s	
Sportive	s		39 626 €			
Toutes filières	46 462 €	38 638 €	36 350 €	29 697 €	28 790 €	28 135 €

s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

➔ La part du régime indemnitaire sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents permanents est de 18,68 %

Part du régime indemnitaire sur les rémunérations par catégorie et par statut



Rappel des évolutions liées à la rémunération en 2023 :

> 01/04/2023 : mise en place du nouveau RIFSEEP
 > 01/07/2023 : augmentation du point d'indice de 1,5 % et revalorisation de l'indice majoré minimum à 361 impactant les premiers échelons des catégories C et B
 > CTI perçu pour l'intégralité de l'année 2023 (mis en place au 01/04/2022)

> 12 887,30 heures supplémentaires réalisées et rémunérées en 2023

➔ La collectivité a adhéré au régime général d'assurance chômage pour l'assurance chômage de ses agents contractuels

➔ La collectivité est en auto-assurance sans convention avec Pôle Emploi pour l'assurance chômage de ses agents titulaires

> En 2023, 7 allocataires ont bénéficié de l'indemnisation du chômage (anciens fonctionnaires)

> 65 agents contractuels ont bénéficié d'une indemnité de fin de contrat

ORGANISATION DU TRAVAIL

Absences (hors ASFAM)

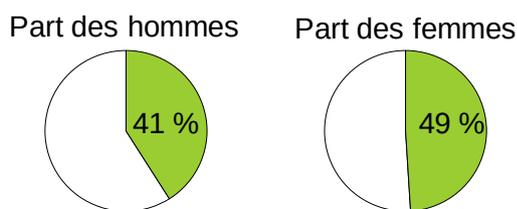
➔ Par fonctionnaire, en moyenne, 33,8 jours calendaires d'absence pour tout motif médical en 2023

➔ Par contractuel, en moyenne, 6 jours calendaires d'absence pour tout motif médical en 2023

	Fonctionnaires	Contractuels	Ensemble
Taux d'absentéisme « compressible » (maladies ordinaires et accidents de travail)	4,43 %	1,57 %	4,00 %
<i>Pour maladie ordinaire</i>	3,62 %	1,45 %	3,30 %
<i>Pour accident de travail</i>	0,80 %	0,12 %	0,70 %
Taux d'absentéisme médical (toute absence pour motif médical)	9,27 %	1,65 %	8,14 %

Taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents x 365)

➔ Part des agents en arrêt selon l'effectif du genre



> 53 % des agents en arrêt pour raison de santé ont 50 ans et plus.

> 48 % des agents ont eu au moins un jour de carence prélevé

➔ Evolution du taux d'absentéisme compressible des agents



➔ Autorisations Spéciales d'Absence

> 664 agents ont été concernés par une autorisation spéciale d'absence
Représentant 2 070,5 jours d'absence

➔ Autres motifs d'absence

> 39 femmes ont été placées en congé maternité, pour 3 691 jours cumulés

> 9 hommes ont été placés en congé paternité, pour 191 jours cumulés

> 3 agents permanents ont été placés en congé de présence parentale ou congé proche aidant, pour 123 jours cumulés

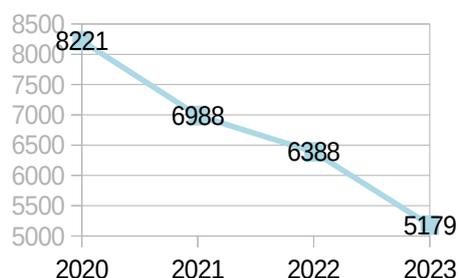
Compte épargne temps

> Au 31/12/2023 : 1 491 agents permanents ont un CET, dont 87 agents ayant ouvert un CET en 2023
Représentant 39 439 jours, dont 5 179 jours ont été déposés en 2023

> 41 % des agents ayant un CET sont en catégorie A

> Au cours de l'année 2023 : 2 185,5 jours ont été utilisés sous forme de congés, et 1 287 jours ont été indemnisés

➔ Evolution du nombre de jours déposés

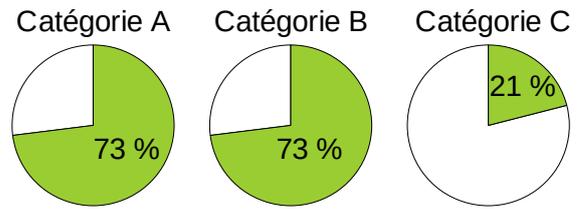


Télétravail

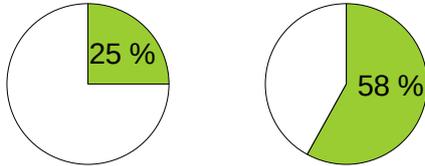
➔ 1 177 agents ont exercé leur activité en télétravail au cours de l'année 2023

➔ Part des agents en télétravail selon l'effectif de la catégorie

➔ Part des agents en télétravail selon l'effectif du genre



Part des hommes Part des femmes



SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

Prévention et risques professionnels

➔ ASSISTANTS DE PRÉVENTION

- > 4 assistants de prévention désignés dans la collectivité
- > 3 conseillers de prévention

➔ FORMATION

- > 432 jours de formation liés à la prévention (habilitations et formations obligatoires)
- > 235 agents ont suivi ces formations

➔ DÉPENSES

- > La collectivité a effectué des dépenses en faveur de la prévention, de la sécurité et de l'amélioration des conditions de travail
- > Total des dépenses : 469 130 €

➔ DOCUMENT DE PRÉVENTION

- > La collectivité dispose d'un document unique d'évaluation des risques professionnels
- > Dernière mise à jour : 2023

- > 5 agents ont obtenu une protection fonctionnelle
- > 11 agents ont été victimes d'actes de violence physique et 45 agents d'intimidation
- > 4 agents ont fait un signalement à partir de la plateforme de signalement allodiscrim

Accidents du travail et Maladies professionnelles

➔ 103 accidents du travail reconnus en 2023

- > 85 accidents de service dont 26 sans arrêt de travail
- > 18 accidents de trajet dont 9 sans arrêt de travail

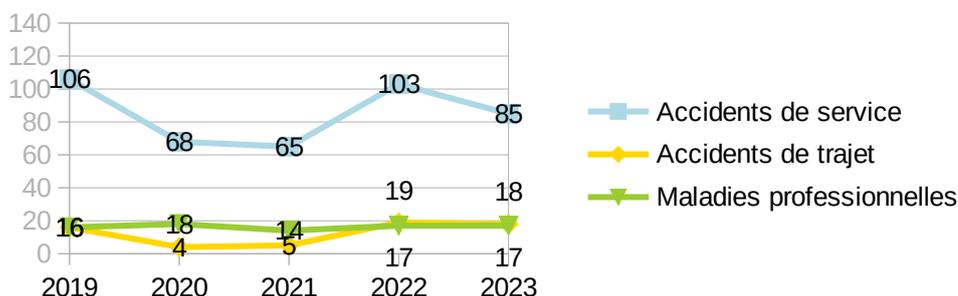
➔ 74 % des accidents de service sont survenus à des agents de la filière technique

➔ 17 maladies professionnelles reconnues en 2023

- > 9 155 jours d'arrêt de travail sur l'année

➔ 82 % des maladies professionnelles sont survenues à des agents de la filière technique

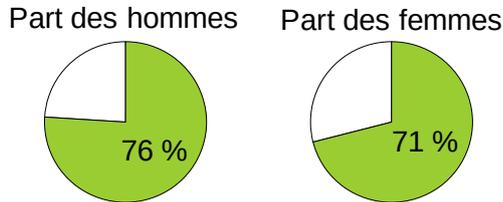
➔ Evolution des accidents et maladies professionnelles reconnus, survenus aux agents permanents



FORMATION

➔ En 2023, 66 % des agents ont participé à au moins une formation

➔ Répartition des agents en formation selon l'effectif du genre

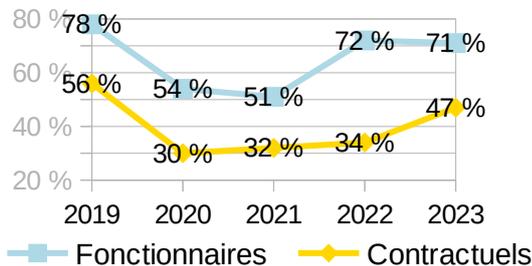


➔ 2 185 613 € ont été consacrés à la formation en 2023

➔ Répartition des dépenses de formation

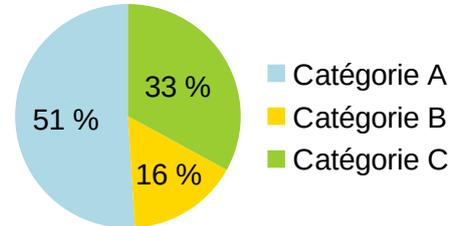
CNFPT	48,5 %
Autres organismes	42 %
Frais de déplacement	5 %
Apprentissage	4,5 %

➔ Evolution de la part des agents ayant suivi au moins une formation par statut



➔ 8 890 jours de formation suivis par les agents permanents en 2023

➔ Répartition des jours de formation par catégorie hiérarchique



> Nombre moyen de jours de formation par agent permanent : 4 jours

➔ Répartition des jours de formation par organisme

CNFPT	43 %
Autres organismes	47 %
Interne à la collectivité	10 %

> 2 agents ont bénéficié d'une validation des acquis et de l'expérience professionnelle (VAE)

> 5 agents ont bénéficié d'un bilan de compétences financé par la collectivité

> 4 agents ont bénéficié d'un congé de formation

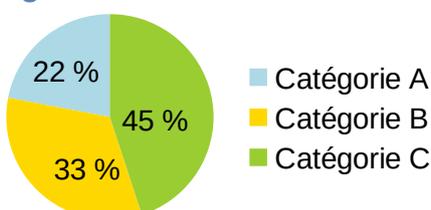
ACTION SOCIALE

— Prestations d'action sociale

➔ La collectivité adhère aux organismes d'action sociale CNAS et CEZAM

➔ 2 518 agents bénéficiaires de prestations d'action sociale (internes + CNAS)

➔ Répartition des bénéficiaires par catégorie



➔ 978 820 € engagés pour la réalisation des prestations d'action sociale

➔ Répartition des bénéficiaires par type de prestation

Restauration	14 %
Famille	48 %
Vacances et loisirs	37 %
Prêts et aides exceptionnelles	1 %

Protection sociale

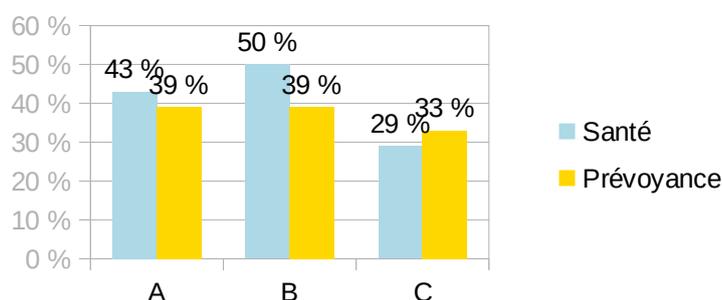
→ La collectivité participe à la complémentaire santé et aux contrats de prévoyance

Montants annuels	Santé	Prévoyance
Montant global des participations	198 808 €	155 698 €
Montant moyen par bénéficiaire	215 €	177 €

→ 37,0 % des agents ont bénéficié en 2023 de la participation employeur à une mutuelle santé labellisée

→ 35,4 % des agents sont adhérents à la prévoyance Territoria proposée par la Collectivité

→ Part des agents permanents ayant une participation santé ou adhérents à la prévoyance Territoria selon l'effectif de la catégorie



DIALOGUE SOCIAL

→ 11 réunions du Comité Technique

→ 3 réunions du F3SCT

→ 2 réunions de la CAP

→ Jours de grève

1 986 jours de grève recensés en 2023
(cumul du nombre d'heures / minutes de grève traduit en journées)